

2024
CORRONSAC

TRANSFORMONS NOS BIODÉCHETS EN RESSOURCE !

Si@val
Communauté
d'agglomération
du Sud-Est
Toulousain

Collecte des déchets
Agissez au quotidien !



LES BONNES PRATIQUES

JE RECYCLE LES TEXTILES, LES CHAUSSURES ET LA MAROQUINERIE



Même usés ou déchirés, **déposez-les dans les 60 bornes** installées sur le territoire. Selon leur état, ils seront reportés ou recyclés.

Les consignes à suivre



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Trouvez la borne la plus proche sur www.refashion.fr/citoyen

Re_fashion

Pour une filière 100% circulaire

Petit budget ou achat malin : profitez des friperies ou des applications mobiles de vide-dressing.

LES ENCOMBRANTS ET DEEE*

Mobilier, matelas, ferrailles, jeux, vélos... Petit et gros électroménager, écrans, téléphonie... peuvent être collectés à domicile sur rendez-vous ; en bon état une deuxième vie les attend.

Modalités de la collecte :

- 5 objets (ou lot : exemple 10 planches) au maximum par collecte
- 6 rendez-vous maximum par an

Prenez rendez-vous directement sur www.sicoval.fr rubrique « démarches en ligne » ou en appelant le 05 62 24 02 02

! Attention : déchets verts, gravats, déchets toxiques... seront refusés ; ces déchets doivent être déposés en déchèterie. Les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent être repris par le revendeur pour l'achat d'un appareil neuf.

**Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques*



Vous achetez un appareil neuf ? **Le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien**, y compris pour les achats par internet. **L'éco-participation** appliquée sur chaque produit acheté correspond au coût de **collecte**, de **réemploi**, de **dépollution** et de **recyclage** d'un appareil usagé équivalent. Son montant varie selon le produit et le type de traitement qu'il nécessite.

Au **moment de l'achat**, ramenez votre ancien appareil ou pensez à demander la reprise lors d'une livraison à domicile. Vous ne l'avez pas fait ? Ce n'est pas un problème... vous pouvez toujours le déposer à **la déchèterie**, qui se chargera de **son traitement** et de **son recyclage**.



La pub ? Non merci ! Chaque année, un foyer français reçoit en moyenne **40 kg** de prospectus. Pour limiter ces dépôts, collez un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres. Demandez-le au 05 62 24 02 02 ou à l'accueil de votre mairie.

LES DÉCHETS SPÉCIAUX

AMPOULES, LAMPES ET PILES USAGÉES



Recyclables à près de 80 %, et pourtant très toxiques pour l'environnement et notre santé, ces déchets doivent absolument être traités.

Elles peuvent être déposées dans les magasins qui les vendent ou en déchèterie. Vous trouverez également des points de dépôt aux accueils du Sicoval et dans les mairies.

! Attention : les ampoules à filament ou halogènes, non recyclables, doivent être jetées dans la poubelle grise.

Tout sur le recyclage des lampes sur www.ecosystem.eco
Tout sur le recyclage des piles sur www.corepile.fr

DÉCHETS DE SOINS ET MÉDICAMENTS



Les DASRI* (aiguilles, seringues...) doivent être traités de manière spécifique afin d'éviter le risque de blessure et de contamination, et surtout pas jetés dans les ordures ménagères.

- Retirer une boîte à aiguilles : dans les pharmacies sur présentation d'une ordonnance.
- Déposer les boîtes pleines : dans les points de collecte agréés (localisation sur www.dastri.fr)

**Déchets de soins à risque infectieux des patients en auto-traitement*

! Pas de pilules, ni de sirop dans les réseaux d'assainissement. Les médicaments périmés ou non utilisés doivent être ramenés en pharmacie.

PRODUITS DANGEREUX



Peintures, solvants, décapants, batteries, huile de vidange... sont des produits **extrêmement dangereux pour la santé et l'environnement**. Ils ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères ou avec le tri sélectif, même vides. **Il faut les déposer en déchèterie.**

Certains doivent être traités selon un protocole particulier. C'est le cas de l'amiante et de certains produits chimiques (entretien des véhicules, entretien des piscines...). **Plus d'infos sur www.sicoval.fr**

Plus d'infos sur www.ademe.fr

Tri à la source des biodéchets... Ce qui change en 2024

« Les biodéchets sont les déchets biodégradables de jardin, les déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants ou des magasins de vente au détail. »

QUE DIT LA LOI ?

La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) prévoit une généralisation du **tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024** pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. « Dans ce cadre, la collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets... » Article L541-1 du Code de l'environnement.

UNE COLLECTE DES BIODÉCHETS... POURQUOI PAS ?

Afin de proposer une solution pour tous, le Sicoval lance une phase de test de collecte séparée des biodéchets alimentaires sur 6 communes* volontaires du territoire.

Espaces trop réduits, centre de village, absence d'espaces verts, résidences collectives, ne peuvent pas forcément installer un site de compostage individuel ou partagé.

L'expérimentation lancée en 2023 permettra de mettre à la disposition des habitants et usagers, une solution simple et pratique, proche de chez eux... 1^{er} bilan fin 2024.

*Auzeville-Tolosane, Bazizège, Castanet-Tolosan, Escalquens, Montgiscard et Ramonville-St-Agne



LE COMPOSTAGE, POUR UNE VALORISATION IN SITU !

Le Sicoval n'a pas attendu la loi pour initier la pratique du compostage individuel ou partagé sur son territoire.

Depuis plus de 20 ans, il propose à la vente des composteurs individuels. Afin de répondre aux nouvelles exigences de la loi, la communauté d'agglomération intensifie son accompagnement à l'installation de composteurs de proximité.

JE COMPOSTE MES DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Tout le monde peut composter, en maison individuelle ou en immeuble.

Efficace pour **réduire jusqu'à 30%** le volume de ma poubelle et obtenir un engrais naturel pour mon jardin ou mes plantes.

- **En cuisine** : épluchures de fruits et légumes, restes de repas d'origine végétale, marc de café, filtres et sachets de thé en papier...
- **Au jardin*** : tonte de gazon, feuilles, fleurs fanées, herbes sauvages... mais aussi résidus de taille (branchages, taille de haie, élagage).

Le Sicoval propose à la vente des composteurs à tarif préférentiel; rendez-vous sur www.sicoval.fr

**ne pas jeter dans la poubelle grise sinon le bac ne sera pas collecté*



- **Le compostage partagé** se pratique en pied d'immeuble ou sur un quartier. Plus de 1 300 foyers participent déjà, évitant ainsi 98 tonnes de déchets incinérés.
- **Le lombricompostage**, méthode adaptée pour les appartements ou les maisons sans jardin, permet de recycler de petites quantités de déchets organiques.

Vous souhaitez vous lancer ? Le Sicoval vous accompagne.
Plus d'infos sur www.sicoval.fr ou au **05 62 24 02 02**

48 % de déchets biodégradables, dont 15 % de gaspillage alimentaire (produits non consommés bruts ou encore sous emballage) sont retrouvés dans la poubelle grise des Sicovaliens.

LES DÉCHÈTERIES

HABITANTS

La déchèterie est un établissement public destiné à recevoir les déchets ne pouvant être pris en charge par la collecte en bacs ou en colonnes. Elle offre de nombreux services.



RAMONVILLE

40 avenue de Suisse
Tél. 05 62 88 30 15

Ouvert :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h30-12h et 13h30-18h
- samedi et dimanche : 9h30-18h
- fermée jeudi et jours fériés



MONTGISCARD

Chemin des romains
Tél. 05 34 65 41 78

Ouvert :

- mardi au vendredi : 9h30-12h et 13h30-18h
- samedi et dimanche : 9h30-18h
- fermée lundi et jours fériés

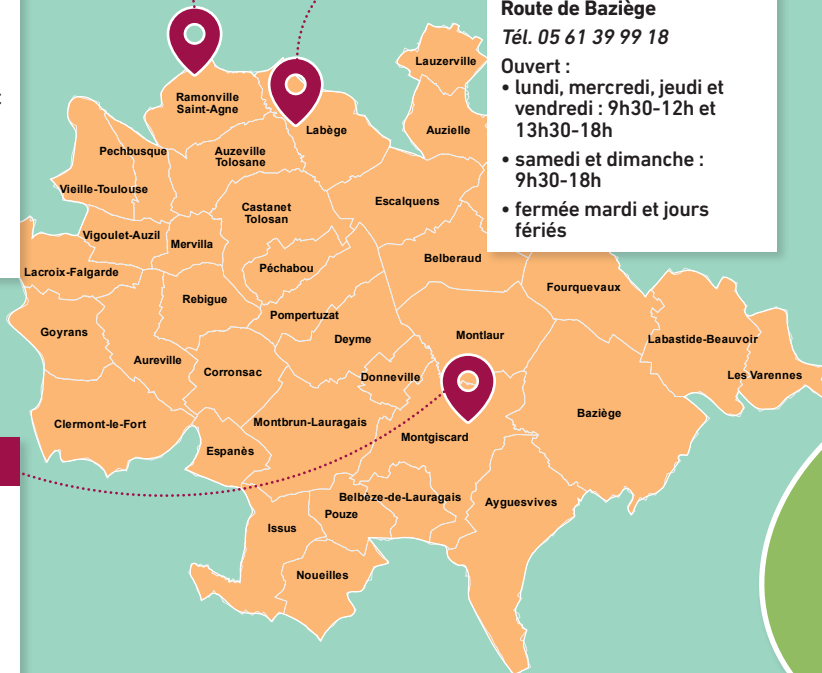


LABÈGE

Impasse de la Bourgade
Route de Baziège
Tél. 05 61 39 99 18

Ouvert :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h30-12h et 13h30-18h
- samedi et dimanche : 9h30-18h
- fermée mardi et jours fériés



DÉCHÈTERIES HABITANTS

Accès gratuit sur présentation du Pass Déchèterie

- Véhicules admis d'une longueur de 8m maxi
- Véhicules non admis : véhicules avec enseigne commerciale et camions plateau

Attention ! Produits refusés

- Ordures ménagères
- Pneumatiques
- Médicaments, déchets hospitaliers ou de soin
- Produits explosifs (bouteille de gaz...)
- Cadavres d'animaux
- Éléments entiers de voiture ou de camion
- Amiante, déchets industriels spéciaux
- Déchets artisanaux et commerciaux

INFO RÉEMPLOI

La Rafistolerie sur le territoire !
Située à Castanet Tolosan, place Guillaume Fourès, l'équipe salariée et bénévole vous accueille les mardis, jeudis et les 1^{ers} et 3^{es} samedis du mois pour **donner une seconde vie à de nombreux objets du quotidien.**

www.larafistolerie.org

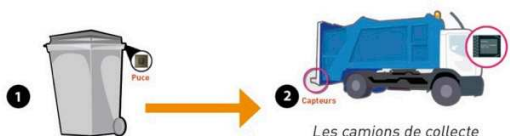
Autres partenaires du réemploi :
Emmaüs (Escalquens),
Secours Populaire (Baziège,
Castanet-Tolosan).

Retrouvez toutes les informations sur www.sicoval.fr - Rubrique déchèteries

LA REDEVANCE INCITATIVE en pratique

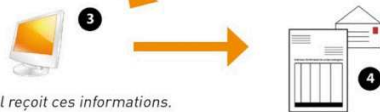
Établie sur le nombre de fois où le bac des ordures ménagères (bas gris) est collecté, la redevance incitative a remplacé la facturation classique, basée sur le nombre de personnes au foyer. Depuis 2015, elle a permis de réduire de 21 % la quantité de déchets collectés.

COMMENT ÇA MARCHE ?



1 Chaque bac gris est équipé d'une puce électronique qui permet d'identifier l'utilisateur du service.

2 Les camions de collecte sont équipés d'un système informatique qui enregistre toutes les données permettant d'établir la facturation [dates des levées, numéro de puce du bac...].



3 Le Sicoval reçoit ces informations. Après contrôle et analyse, il calcule votre redevance en fonction de l'utilisation réelle du service.

4 Vous recevez une facture qui détaille le nombre de fois où les bacs gris ont été vidés.

Établie au semestre, la facture est composée de deux éléments :

- une **part fixe** : abonnement + volume du bac d'ordures ménagères + bac jaune,
- une **part incitative** « consommation » : nombre de levées du bac d'ordures ménagères.

LES BONNES PRATIQUES



BIEN PRÉSENTER SES BACS À LA COLLECTE

Les bacs doivent être fermés. Tout bac qui déborde n'est pas collecté ; un autocollant est apposé dessus afin d'en informer l'utilisateur.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

Les erreurs de tri de quelques-uns nuisent à tous. Des camions entiers de collecte sélective sont refusés au centre de tri car leur contenu n'est pas conforme.

Aussi :

- les bacs de tri sont contrôlés au moment de la collecte,
- si le bac est non conforme, il n'est pas collecté ; l'utilisateur est informé et peut à nouveau trier son bac,
- si récidive, le bac est collecté en ordures ménagères et facturé.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



Emballages métalliques, aérosols bien vidés



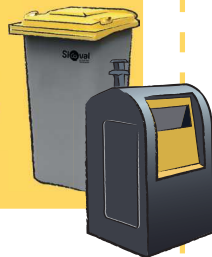
Bouteilles et flacons en plastique, alimentaire et sanitaire



Emballages en carton et briques alimentaires bien vidés et aplatis



Journaux, catalogues, papiers...



Tous les autres emballages



Petits emballages métalliques...



Sachets, pochettes, films plastiques...



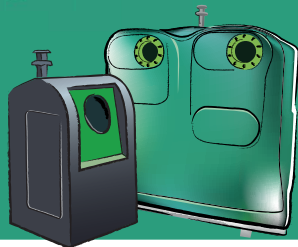
Pots, boîtes, barquettes...

Tubes, blisters, éco-recharges, boîtes CD/ DVD...



Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre

sans capsules ni bouchons



À jeter dans les ordures ménagères



- ✓ Déposer en vrac
- ✓ Bien les vider
- ✓ Séparés les uns des autres
- ✗ Sans les laver

CITEO

DÉTACHEZ VOTRE CALENDRIER



www.sicoval.fr



CALENDRIER 2024 CORRON SAC

📅 les jours fériés, la collecte est assurée ! Hormis les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOUS RENCONTRER :

Service Relation aux usagers
Parc d'activité de la Balme
31 450 Belberaud
Uniquement sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Le vendredi de 8h30 à 12h30
et de 14h à 17h

NOUS ÉCRIRE :

Sicoval
110 rue Marco Polo
31670 Labège
relation.usagers@sicoval.fr

NOUS CONTACTER :

05 62 24 02 02

Nouvel arrivant
sur le Sicoval ?
Pensez à nous
contacter pour
vos abonnements
eau et déchets.

■ Déchets ménagers résiduels ■ Emballages sauf verre

Bacs à sortir la veille au soir et à rentrer après chaque collecte